



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amendes

Question écrite n° 131331

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les dysfonctionnements dont sont victimes de nombreux automobilistes concernant le système de verbalisation. Qu'il s'agisse de la cession d'un véhicule, d'usurpation de plaques d'immatriculation, de confusion des plaques d'immatriculation française avec des plaques d'immatriculation provenant d'autres pays de la communauté européenne, ces dysfonctionnements se multiplient et les victimes qui sont verbalisées et poursuivies à tort sont démunies face à ces nouveaux fléaux. Les victimes rencontrent des difficultés pour faire valoir leur bonne foi et notamment pour obtenir que leur plainte soit enregistrée auprès des gendarmeries. Elles font le constat que nos administrations ne les entendent plus. La Fédération nationale d'entraide aux conducteurs (FNEC) et l'Association nationale de défense des victimes d'injustices (Andevi) demandent qu'une structure d'accueil pour conseiller les personnes injustement verbalisées soit mise en place très rapidement. Il lui demande s'il entend donner une suite favorable à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131331

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2524

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)